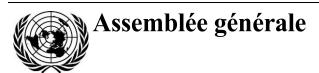
Nations Unies A/c.3/73/L.68



Distr. générale 15 novembre 2018 Français

Original: anglais

Soixante-treizième session Troisième Commission

Points 72 b) et 136 de l'ordre du jour

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/73/L.52/Rev.1

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

- 1. Aux paragraphes 12 et 27 du projet de résolution A/C.3/73/L.52/Rev.1, l'Assemblée générale :
- a) Décide de créer un forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, dont les modalités, le format et les questions de fond et de procédure seront définies par les États Membres et les États observateurs, en concertation étroite avec les personnes d'ascendance africaine, et qui servira pour elles et pour les autres parties prenantes intéressées de mécanisme de consultation aux fins de l'amélioration de la qualité de la vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine, et de contribuer à l'élaboration d'une déclaration des Nations Unies sur la promotion





et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, qui ouvrira la voie à la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant ;

b) Prie sa Présidente et le Président du Conseil des droits de l'homme de continuer à organiser, en retenant les thèmes appropriés, des réunions commémoratives annuelles de l'Assemblée et du Conseil à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et de tenir un débat sur les moyens d'enrayer et de combattre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes, en prévoyant la participation du Secrétaire général et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et en encourageant celle d'éminentes personnalités actives dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale, des États Membres et des organisations de la société civile, conformément à son propre règlement intérieur et à celui du Conseil.

II. Activités proposées : rapport avec le plan programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

- 2. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 20 (Droits de l'homme), 24 (Information) et 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019.
- 3. Elles relèvent également des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 24 (Droits de l'homme), 28 (Information) et 29F [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

- 4. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 12 du projet de résolution, il est prévu de mener les activités suivantes :
- a) Une réunion de consultation d'une journée en deux séances, avec interprétation dans les six langues, sur les modalités du forum permanent, à Genève en 2019, avant la première réunion du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, et à laquelle participeront 25 membres de la société civile des personnes d'ascendance africaine de cinq régions différentes, un représentant du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, un Rapporteur spécial, un représentant du groupe d'éminents experts indépendants et un représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ;
- b) Des réunions annuelles du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, de trois jours ouvrables, avec interprétation dans les six langues, tenues alternativement à Genève et New York, la première à Genève en 2019.
- 5. Ces activités viendraient s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à partir de 2019.
- 6. Par ailleurs, la demande formulée au paragraphe 12 du projet de résolution représenterait pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences une charge de travail supplémentaire au titre de la documentation :
- a) Pour la réunion de consultation d'une journée, deux documents d'avantsession, un document de session et un document d'après-session en 2019 ; et

2/7 18-19544

- b) Pour la réunion annuelle du forum permanent, deux documents d'avantsession et un d'après session à compter de 2019.
- 7. En ce qui concerne le paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait revoir la conception et la maintenance du site Web consacré à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui servirait de plateforme d'appui au forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine.
- 8. L'application du paragraphe 27 du projet de résolution supposerait de tenir en 2019 à New York, pendant la session de l'Assemblée générale, un débat sur la lutte contre la montée du populisme nationaliste et des idéologies suprémacistes extrémistes, avec la participation de trois personnalités éminentes.

IV. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Services de conférence

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

- 9. En application du paragraphe 12, il faudrait prévoir les ressources suivantes :
- a) En 2019, un montant non renouvelable de 40 900 dollars pour les services de conférence de la réunion de consultation d'une journée sur les modalités du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine ;
- b) Un montant renouvelable de 85 600 dollars les années impaires à compter de 2019 et de 79 700 dollars les années paires à compter de 2020 pour les services de conférence des réunions annuelles du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, tenues trois jours ouvrables chaque année, alternativement à Genève et New York, la première à Genève en 2019. Un crédit de 8 900 dollars est déjà inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

Chapitre 29F [Administration (Genève)]

10. Aux fins de l'application du paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait tous les deux ans à partir de 2019 un montant de 2 100 dollars au titre des services d'un ingénieur du son et des services d'enregistrement pour les réunions du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine à Genève, pour lequel un crédit est déjà prévu au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Il faudrait également un montant non renouvelable de 700 dollars en 2019 au titre des services d'un ingénieur du son et des services d'enregistrement pour la réunion de consultation.

B. Services autres que les services de conférence

Chapitre 24 (Droits de l'homme)

Postes

11. Pour donner suite aux demandes formulées au paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires pour créer 1 poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) secrétaire du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, à compter du 1^{er} janvier 2019 (102 000 dollars). En tant que Secrétaire du Forum, le titulaire :

18-19544

- a) Assurerait la supervision, l'organisation et la coordination des activités du forum permanent en vue de fournir une plateforme pour l'amélioration de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine ;
- b) Apporterait une contribution de fond à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la promotion et le plein respect des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, notamment en fournissant des conseils spécialisés et des recommandations visant à lutter contre toutes les formes de racisme que rencontrent les personnes d'ascendance africaine de la diaspora ;
- c) Recenserait et analyserait les meilleures pratiques, les enjeux, les possibilités et les initiatives allant dans le sens d'une mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en ce qui concerne les personnes d'ascendance africaine ;
- d) Élaborerait et diffuserait des informations sur les questions relatives aux personnes d'ascendance africaine;
- e) Concourrait à la sensibilisation et encouragerait l'intégration et la coordination des activités relatives aux personnes d'ascendance africaine au sein du système des Nations Unies.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

12. Pour donner suite aux demandes formulées au paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait prévoir six mois par an un agent temporaire (autre que pour les réunions) [agent des services généraux (Autres classes)] qui aiderait à organiser la réunion annuelle du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine et la réunion de consultation initiale d'une journée (62,100 dollars).

Voyages des représentants et des participants

- 13. Pour donner suite au paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait également prévoir les ressources supplémentaires suivantes :
- a) Un montant non renouvelable de 116 200 dollars pour couvrir les frais de voyage des participants (93 900 dollars) et des représentants (22 300 dollars) et financer la réunion de consultation d'une journée qui se tiendra en 2019 sur les modalités du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, à laquelle participeront 25 membres de la société civile d'ascendance africaine venant de cinq régions différentes, un rapporteur spécial, un représentant du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, un représentant du groupe d'éminents experts indépendants et un représentant du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
- b) Des crédits annuels d'un montant de 161 900 dollars pour couvrir les frais de voyage des participants (135 300 dollars) et des représentants (26 600 dollars) à la réunion annuelle du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine, à laquelle participeront 25 membres de la société civile d'ascendance africaine venant de différentes régions, un éminent expert indépendant et un représentant du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, en plus des cinq experts, du rapporteur spécial et d'un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, dont la participation avait déjà été approuvée dans la résolution 69/16. Un montant de 35 900 dollars a déjà été inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 comme suite à la résolution 69/16, de sorte que le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 serait de 126 000 dollars.

4/7 18-19544

14. Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 27 du projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires non renouvelables pour couvrir les frais de voyage de trois personnalités éminentes qui participeront au débat se tenant à New York pendant l'Assemblée générale dans le cadre de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (17 400 dollars).

Voyages du personnel

15. Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait prévoir 11 300 dollars pour couvrir les frais de voyage de deux fonctionnaires, qui devront se rendre de Genève à New York tous les deux ans pour la réunion du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine et y rester six jours, soit trois jours pour la préparation des réunions et trois jours pour le forum (à compter de 2020 et chaque année paire par la suite).

Chapitre 28 (Information)

- 16. Comme suite au paragraphe 12 du projet de résolution, il faudrait prévoir des crédits non renouvelables, dont le montant est estimé à 21 000 dollars, pour procéder à la refonte du site Web, ce qui supposera de faire de l'encodage, d'actualiser l'arborescence du site, les menus et la présentation, de mettre à jour et de télécharger les contenus, notamment des textes, liens et produits multimédia. En outre, un crédit renouvelable de 6 700 dollars serait nécessaire chaque année pour assurer la maintenance du site Web dans les six langues, activité pour laquelle des crédits ont déjà été inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 comme suite à la résolution 69/16 de l'Assemblée générale.
- 17. En conséquence, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 12 et 27 du projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 563 000 dollars, à savoir 117 600 dollars (dont un montant renouvelable de 76 700 dollars et un montant non renouvelable de 40 900 dollars) au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 423 700 dollars (dont un montant renouvelable de 290 100 dollars et un montant non renouvelable de 133 600 dollars) au titre du chapitre 21 (Droits de l'homme), un montant non renouvelable de 21 000 dollars au titre du chapitre 28 (Information) et un montant non renouvelable de 700 dollars au titre du chapitre 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Ces dépenses supplémentaires sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Tableau

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	Ressources nécessaires pour 2019	Ressources inscrites au budget de l'exercice 2018-2019	Ressources supplément- aires nécessaires pour l'exercice 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020 et toutes les années paires par la suite	Ressources nécessaires pour 2021 et toutes les années impaires par la suite
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)					
Interprétation simultanée	65 300	8 900	56 400	50 400	52 800
Documentation d'avant-session	17 400	_	17 400	3 300	3 700

18-19544 **5/7**

	Ressources nécessaires	Ressources inscrites au budget de l'exercice 2018-2019	Ressources supplément- aires nécessaires pour l'exercice 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020 et toutes les années paires par la	Ressources nécessaires pour 2021 et toutes les années impaires par
Documentation de session	pour 2019 400	2018-2019	400	suite	la suite
Documentation d'après-session	43 400	_	43 400	26 000	29 100
Total partiel (chapitre 2)	126 500	8 900	117 600	79 700	85 600
Chapitre 24 (Droits de l'homme)					
Postes	102 000	_	102 000	180 000ª	180 400
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	62 100	_	62 100	62 100	62 100
Voyages des représentants (réunion annuelle du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine)	26 600	13 300	13 300	26 600	26 600
Voyages des représentants (réunion de consultation)	22 300	_	22 300	_	_
Voyages des représentants (débat à Genève)	17 400	_	17 400	_	_
Voyages de fonctionnaires à New York (tous les deux ans, à partir de 2020)	_	_	_	11 300	_
Subventions et contributions/voyages des participants (réunion annuelle du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine)	135 300	22 600	112 700	135 300	135 300
Subventions et contributions/voyages des participants (réunion de consultation)	93 900	_	93 900	_	_
Total partiel (chapitre 24)	459 600	35 900	423 700	415 700	404 400
Chapitre 28 (Information)					
Refonte du site Web (crédits non renouvelables)	21 000	_	21 000	_	_
Maintenance du site Web (crédits renouvelables)	6 700	6 700	_	6 700	6 700
Total partiel (chapitre 28)	27 700	6 700	21 000	6 700	6 700
Chapitre 29F [Administration (Genève)]					
Services techniques (son) et enregistrements (réunion annuelle du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine)	2 100	2 100	_	2 100	2 100
Services techniques (son) et enregistrements (réunion de consultation)	700	_	700	_	_
Total partiel (chapitre 29F)	2 800	2 100	700	2 100	2 100
Total	616 600	53 600	563 000	504 200	498 800

a Compte tenu des ajustements techniques pour le crédit annuel correspondant au poste P-4 qui sera créé en 2019.

6/7 18-19544

V. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

- 18. Des crédits d'un montant de 53 600 dollars sont inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la réunion annuelle de trois jours du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine (résolution 69/16 de l'Assemblée générale), dont 8 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 35 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 6 700 dollars au chapitre 28 (Information) et 2 100 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)].
- 19. En ce qui concerne les ressources supplémentaires nécessaires, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudrait donc prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 des ressources supplémentaires d'un montant de 563 000 dollars (soit un montant renouvelable de 366 800 dollars et un montant non renouvelable de 196 200 dollars).
- 20. Les ressources nécessaires pour les prochains exercices budgétaires, indiquées dans le tableau, seraient inscrites au projet de budget-programme pour les exercices correspondants.

VI. Fonds de réserve

21. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

- 22. L'adoption du projet de résolution A/C.3/73/L.52/Rev.1 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 563 000 dollars (dont un montant renouvelable de 366 800 dollars et un montant non renouvelable de 196 200 dollars), à savoir 117 600 dollars (dont un montant renouvelable de 76 700 dollars et un montant non renouvelable de 40 900 dollars) au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 423 700 dollars (dont un montant renouvelable de 290 100 dollars et un montant non renouvelable de 133 600 dollars) au titre du chapitre 21 (Droits de l'homme), un montant non renouvelable de 21 000 dollars au titre du chapitre 28 (Information) et un montant non renouvelable de 700 dollars au titre du chapitre 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. L'Assemblée est donc invitée à approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 563 000 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 23. L'Assemblée générale est aussi invitée à approuver la création d'un poste P-4 au chapitre 24 (Droits de l'homme), qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019.
- 24. En outre, il faudra inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 11 000 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-201

18-19544 **7/7**